Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_024-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **23 février 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – DAVID (arrivée à 19h10 avant vote délibération n°26.013) – HUET – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs DUFFE – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION

PROCURATIONS :
Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme RICHOUX
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. THIRION
M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à Mme SAUVÉE
Mme HERITAGE a donné pouvoir à M. NEDELEC
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC
Mme LE PALLEC a donné pouvoir à M. DALINO
Mme MENTENS a donné pouvoir à M. DESSAUGE
M. TILLARD a donné pouvoir à Mme DAVID

ABSENTS :
M. ANDRIAMANDIMBY
M. GAUTHIER
M. LE BRAS

SECRÉTAIRE : M. THIRION

FD/PC/SC 26-024

COTISATION 2026 AU COMITE DE JUMELAGE

Le Conseil Municipal,

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

VU la délibération n°19-153 du Conseil Municipal relative à la signature d'une convention entre la Ville et Comité de Jumelage ;

VU la délibération n°26-011 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2026 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération n°26-020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2026 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2026 ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_024-DE

CONSIDERANT que le versement au profit du Comité de Jumelage se fait sur la base des modalités de calcul inscrite à la convention, à savoir 0.45 centimes x Nombre d'habitants chiffre INSEE (6 993) ;

CONSIDERANT que Mme LE GUELLEC ne prend pas part au vote ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme LE GUELLEC quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote), le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le versement de la cotisation au Comité de Jumelage à hauteur de 3 146,85 € pour 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette cotisation.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public,
- Le Comité de Jumelage.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Dominique THIRION,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr